



Centre Santé Social  
Pôle Meaux / Marne-la-Vallée

**CONCOURS D'ENTREE  
EN ECOLE D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE  
Education Nationale  
Seine et Marne**

**SESSION JANVIER 2019**

<b>Retrait des dossiers :</b>	<b>5 juin 2018</b>
<b>Clôture des inscriptions :</b>	<b>25 septembre 2018 à 17<sup>H</sup>00</b>
<b>Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité :</b>	<b>9 octobre 2018 à 13<sup>H</sup>00</b>
<b>Jury d'admissibilité :</b>	<b>16 octobre 2018</b>
<b>Affichage de l'admissibilité :</b>	<b>17 octobre 2018 à 10<sup>H</sup>00</b>
<b>Epreuve orale d'admission :</b>	<b>du 29 octobre au 30 novembre 2018</b>
<b>Jury d'admission :</b>	<b>4 décembre 2018</b>
<b>Affichage de l'admission :</b>	<b>5 décembre 2018 à 10<sup>H</sup>00</b>
<b>Confirmation des inscriptions :</b>	<b>17 décembre 2018 à 17<sup>H</sup>00</b>
<b>Réunion de pré-rentree :</b>	<b>20 décembre 2018 à 9<sup>H</sup>30</b>
<b>Rentrée le 7 janvier 2019 à 9<sup>H</sup>00</b>	

**GRETA MTI 77**  
**ÉCOLE D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE**  
**2 Place Jean Vilar - 77185 Lognes**  
**Tél. : 01 64 62 70 64 – Fax : 01 64 11 97 28**

Lognes, le 4 juin 2018

Madame, Monsieur,

Vous avez formulé auprès de notre Centre Santé Social le désir de vous inscrire à une formation préparant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

Suite à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après les documents suivants :

- ✓ Un dossier de candidature au concours d'entrée à l'école d'Auxiliaires de Puériculture
- ✓ L'Arrêté du 16 janvier 2006 modifié
- ✓ Une note d'information sur les statuts
- ✓ L'accusé de réception du dossier

La **CLOTURE** des **INSCRIPTIONS** pour **TOUS** les **CANDIDATS** est fixée au :

**MARDI 25 SEPTEMBRE 2018**

Nous vous informons que le concours d'entrée se déroulera en deux parties :

- ✓ 2 épreuves écrites d'admissibilité fixées **le mardi 9 octobre 2018 à 13h00.**
- ✓ 1 épreuve orale d'admission dans la période du **29 octobre au 30 novembre 2018.**

Pour chacune de ces épreuves, une convocation vous sera adressée 8 jours avant.

La formation au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture débutera le **7 janvier 2019.**

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Chanèze IKARIOUENE,**  
**Coordinatrice**

**Formation au Diplôme d'Etat  
d'Auxiliaire de Puériculture  
Session de janvier 2019**

Domaine aide et soins aux personnes

**INFORMATION SUR LES STATUTS  
(Document à lire attentivement et à conserver)**

**FORMATION CONTINUE**

11 places sont ouvertes pour les 2 statuts suivants :

• **STATUT DEMANDEURS D'EMPLOI (DE) :**

Sur cette session, nous disposons d'une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France pour **6 demandeurs d'emploi\***.

Dans tous les cas, les candidats doivent se renseigner sur le coût de la formation auprès du Centre de Lognes.

**\* Sous réserve d'être éligible aux critères du Conseil Régional d'Ile-de-France. Pour plus d'information, merci de vous rapprocher du secrétariat.**

▪ **STATUT SALARIES :**

Voir page 3.

**FORMATION COMPLEMENTAIRE D'INITIATIVE LOCALE (FCIL) :**

2 places sont ouvertes pour le statut suivant :

▪ **STATUT SCOLAIRE :**

Vous êtes **lycéen(ne)** sorti(e) du système scolaire **depuis moins de 5 ans** et vous n'exercez aucune activité salariée (**certificat de scolarité à fournir**).

**IMPORTANT :**

Si votre statut ou votre adresse change après votre inscription, merci d'en informer **impérativement** le secrétariat au **01 64 62 70 64**.

**AUCUN REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION NE SERA FAIT  
APRES LE 25 SEPTEMBRE 2018 (date de clôture des inscriptions)**

Dossier complet à déposer à l'accueil du centre ou  
à envoyer en courrier simple  
Les envois en lettre recommandée ne sont pas acceptés

**Horaires d'ouverture du centre :**  
**Lundi, mardi, jeudi et vendredi de**  
**09h30 à 12h30 – 13h30 à 16h30**  
**Le mercredi de 09h30 à 12h30**  
**FERME LE MERCREDI APRES-MIDI**

**DOSSIER DE CANDIDATURE AU CONCOURS D'ENTRÉE  
EN ÉCOLE D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE  
SESSION JANVIER 2019**



Si votre statut ou votre  
adresse change après votre  
inscription, merci d'en  
informer impérativement le  
secrétariat au 01 64 62 70 64\*

Statut :

- Scolaire (voir note sur les statuts)
- Demandeur d'emploi
- Salarié
- Travailleur Handicapé

Ne s'adresse pas aux  
candidats titulaires  
d'un BAC PRO  
ASSP/SAPAT qui  
souhaitent bénéficier  
de dispenses de  
formation (voir dossier  
d'inscription  
spécifique)

**AVANT DE CONSTITUER VOTRE DOSSIER,  
IL EST IMPORTANT DE BIEN LIRE TOUS LES DOCUMENTS JOINTS A CELUI-CI**

**IDENTITE**

Mme  M.  Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone (s) \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_ N° de SS \_\_\_\_\_

**SITUATION DE FAMILLE**

Marié(e)

Veuf (ve)

Divorcé(e)

Célibataire

Pacsé (e)

Nombre d'enfants à charge : .....

**NIVEAU SCOLAIRE**

Dernière classe fréquentée \_\_\_\_\_

Diplôme(s) obtenu(s) **(compléter le tableau de situation joint)**

\* **Un manque de signalement peut entraîner une annulation d'inscription.**

**Partie à remplir par les  
demandeurs d'emploi**

Vous êtes inscrit à **Pôle Emploi de** : \_\_\_\_\_

N° identifiant Pôle Emploi : \_\_\_\_\_

Dernière date d'inscription à Pôle Emploi : \_\_\_\_\_

Vous êtes inscrit à la **Mission Locale de** : \_\_\_\_\_

Date d'inscription à la Mission Locale : \_\_\_\_\_

**Dernier emploi occupé :**

Dates		Poste occupé	Nature du contrat CDI, CDD, intérim, autre (précisez)
du	au		

Vous êtes indemnisé(e) par Pôle Emploi de : \_\_\_\_\_

Au titre de :

Allocation de Retour à l'Emploi (ARE)

Allocation Spécifique de Solidarité (ASS)

Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Vous n'êtes plus indemnisé(e) par Pôle Emploi depuis le : \_\_\_\_\_

Vous êtes reconnu travailleur handicapé depuis le : \_\_\_\_\_

Vous bénéficiez du RSA depuis le : \_\_\_\_\_

Vous ne bénéficiez d'aucun revenu depuis le : \_\_\_\_\_

Autres cas : \_\_\_\_\_

**Partie à remplir par  
les salariés**

Cochez les cases selon votre situation actuelle

CDD

CONTRAT AIDÉ

Date de début : \_\_\_\_\_ Date de fin : \_\_\_\_\_

CDI

Autre (précisez) \_\_\_\_\_

Nom et coordonnées de l'employeur :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Avez-vous fait une demande de dossier de Congé Individuel de Formation ?

Rempli par notre chargée de mission, Mme Catherine DESROLLES au centre de Champs-Sur-Marne

Si non, merci de la contacter rapidement au 01 64 02 52 03

**Important : quelle que soit la nature des contrats de travail (CDD, CDI, intérim), renseignez-vous sur la possibilité d'un Congé Individuel de Formation (CIF CDD, CIF CDI)**

Si autre financement (précisez)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Si vous en êtes déjà informé(e), merci de nous indiquer dès maintenant votre situation au 7 janvier 2019 :**

CDI

CDD

Demandeur d'emploi

Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

# CONSTITUTION DU DOSSIER

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ARRIVE APRES LA DATE DE CLOTURE  
DU **25 SEPTEMBRE 2018** SERA REJETE  
EN AUCUN CAS LES DOSSIERS NE DEVRONT ETRE REMPLIS SUR PLACE

## PIECES A FOURNIR

- Dossier d'inscription **complété, daté et signé**
- Photocopie de votre carte d'identité (recto/verso) **LISIBLE ET EN COURS DE VALIDITE**
- Deux photos d'identité récente format **45mmX35 mm** (écrire votre nom au dos)
- 3 enveloppes adhésives format **110X220** affranchies au tarif **LETRE PRIORITAIRE. Les enveloppes timbrées « Lettre verte » ne sont pas acceptées.**  
Elles devront comporter votre nom, prénom, adresse complète, le tout écrit lisiblement sur le recto
- 1 CV actualisé
- Photocopie des diplômes et attestation de comparabilité pour les diplômes étrangers
- Attestation du médecin traitant indiquant que les vaccins sont à jour ou en cours et **en mentionnant la vaccination contre l'hépatite B**  
**(voir note d'information ci-dessous)**  
**Attention : PAS DE COPIE DU CARNET DE VACCINATION**
- Certificat de scolarité de **la dernière année de lycée** pour le statut scolaire « FCIL »
- Règlement de 60,00 € en **CHEQUE UNIQUEMENT** (espèces refusées) à l'ordre de Monsieur l'agent comptable du lycée PIERRE DE COUBERTIN (nom du candidat au dos du chèque) correspondant aux frais de dossier et de sélection (**SAUF STATUT SCOLAIRE « FCIL »** dispensé des frais de concours)  
**Ces droits d'inscription ainsi que l'ensemble des documents fournis dans le dossier restent acquis à l'école en cas d'annulation de dossier au-delà du 25 septembre 2018 (date de clôture des inscriptions) ou d'absence aux épreuves ou de non admission au concours.**

## Pour information



Conformément à l'article 13 du Recueil des principaux textes relatifs au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture, nous vous rappelons qu'en cas de réussite aux épreuves de sélection, l'admission définitive à l'école est subordonnée à la **production d'un certificat médical et de vaccination** antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique et contre l'hépatite B. Ce certificat doit préciser également que le candidat a subi un test tuberculinique ou apporter la preuve écrite de la vaccination par le BCG.

**Compte tenu du délai de 7 mois nécessaire à la sérologie de l'hépatite B, il est indispensable de démarrer la vaccination dès l'inscription au concours d'entrée à l'école d'auxiliaires de puériculture.**

**Date et signature du candidat qui atteste l'exactitude des informations mentionnées :**

## TABLEAU DE SITUATION EN REGARD DE L'ARRETE DU 16 JANVIER 2006 MODIFIÉ

---

- Je ne possède aucun diplôme.
- Je suis titulaire d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV du système français (formation initiale ou continue), exemple :
- BACCALAUREAT (**JOINDRE LA PHOTOCOPIE DU DIPLOME**)
- Je suis titulaire d'un **BAC PRO ASSP ou SAPAT** et je choisis la modalité de sélection pour les candidats de droit commun. En cas d'admission, je m'engage à réaliser le cursus intégral de la formation et je ne pourrai pas bénéficier des dispenses prévues à l'article 1 de l'arrêté du 21 mai 2014.  
**(JOINDRE LA PHOTOCOPIE DU DIPLOME)**
- Je suis titulaire d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au niveau V du système français (formation initiale ou continue), exemple :
- BEP CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES
  - BEP ACCOMPAGNEMENT, SOINS, SERVICES A LA PERSONNE
  - BEP AGRICOLE, OPTION SERVICES AUX PERSONNES
  - CAP PETITE ENFANCE
- (JOINDRE LA PHOTOCOPIE DU DIPLOME)**
- Je suis titulaire d'un titre ou diplôme étranger me permettant d'accéder directement à des études universitaires dans mon pays.  
**(JOINDRE LA PHOTOCOPIE DU DIPLOME ET DE L'ATTESTATION DE COMPARABILITÉ)**
- J'ai suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier et ne suis pas admis en deuxième année.  
**(JOINDRE LA PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT DE SCOLARITE)**



**ARRETE DU 16 JANVIER 2006 MODIFIÉ : DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE  
CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION**

**Article 4 : POUR ETRE ADMIS** à suivre les études conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

**Article 5 :** Les **épreuves de sélection** comprennent **deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.**

**Article 6 :** Les épreuves écrites d'admissibilité se décomposent ainsi :

A) Une épreuve de culture générale, en lien avec le domaine sanitaire et social, comprenant deux parties et d'une durée de deux heures :

a) A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :

- dégager les idées principales du texte,
- commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.

Cette partie est notée sur 12 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

b) Une série de dix questions à réponse courte :

- cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine ;
- trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base ;
- deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

Cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques. Elle est notée sur 8 points.

Cette épreuve de culture générale est évaluée par des puéricultrices, enseignantes permanentes dans un Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture ou dans un Institut de Formation de Puéricultrices ou par des personnes qualifiées.

B) Un test ayant pour objet d'évaluer les aptitudes suivantes :

- l'attention ;
- le raisonnement logique ;
- l'organisation.

Cette épreuve, d'une durée d'une heure trente, est notée sur 20 points et sa correction est assurée par des enseignants permanents dans un Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture ou dans un Institut de formation de Puéricultrices ou par des personnes qualifiées.

**Article 7 :** Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Sont dispensés de l'épreuve écrite de culture générale :

- 1) Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national des certifications professionnelles, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- 2) Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- 3) Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- 4) Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

**Article 8 :** Les candidats ayant présenté les deux épreuves écrites doivent, pour être déclarés admissibles, obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 chacune d'entre elles. Les candidats dispensés de l'épreuve de culture générale doivent, pour être admissibles, obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 au test.

**Article 9 :** L'épreuve orale d'admission, notée sur 20 points.

Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

**Article 13 :** L'admission définitive dans un institut de formation d'auxiliaire de puériculture est subordonnée :

1° A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.

2° A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

#### **LA FORMATION :**

L'entrée en formation est prévue le **7 janvier 2019**.

La durée de la formation est de 11 mois (dont une interruption de 7 semaines réparties pour congé).

L'examen final du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture sera obtenu par la validation des 8 modules.



**Domaine Aide et Soins aux Personnes**

**ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER**

Nous accusons réception de votre dossier d'inscription au concours d'entrée à l'école d'Auxiliaires de Puériculture du Centre de Lognes le :

Nous vous rappelons que votre convocation vous sera adressée environ une semaine avant les épreuves. Si elle ne vous était pas parvenue dans ce délai nous vous remercions de nous en aviser.

**Pour recevoir l'accusé réception de votre dossier par courrier, merci de bien vouloir inscrire votre nom et votre adresse complète à l'endroit prévu, timbrer au tarif en vigueur (ne pas timbrer si vous déposez votre dossier à l'accueil du centre) et nous retourner ce document avec votre dossier d'inscription.**

**AUCUNE CONFIRMATION D'INSCRIPTION NE SERA DONNÉE PAR TÉLÉPHONE.**

**GRETA MTI 77 – DOMAINE AIDE ET SOINS AUX PERSONNES  
ÉCOLE D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE  
2 Place Jean Vilar  
77185 LOGNES**

Timbre

\_\_\_\_\_  
Nom et prénom – (écrire lisiblement)

\_\_\_\_\_  
Adresse

\_\_\_\_\_  
Suite adresse

\_\_\_\_\_  
Code Postal et Ville



Candidats dispensés de l'écrit ou reçus à l'écrit,  
donnez-vous la chance de réussir votre oral  
du concours d'entrée en école  
d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture !

**Une formation intensive de 24 heures,  
du 22 au 25 octobre 2018,  
pour tous, en petit groupe.  
Tarif : 240 €**

#### OBJECTIFS

- Permettre aux candidats d'acquérir les bases et techniques de la communication orale,
- Se préparer aux étapes de l'entretien en comprenant ce que le jury attend de sa prestation,
- Acquérir des connaissances sur les secteurs d'activité concernés par le métier et sur les grands thèmes de l'actualité sanitaire et sociale.

#### MODALITES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Mises en situation avec jurys professionnels

#### CONTENU

- Rappel sur les techniques de communication à l'oral,
- Travail sur les textes de l'actualité sanitaire : lire, analyser, discuter, reformuler,
- Explicitation de ses motivations : parler de ses expériences, les synthétiser, les valoriser,
- Présentation de son projet et savoir convaincre de sa faisabilité
- Importance de l'image de soi : voix, gestuelle, tenue vestimentaire adaptée

Contactez le centre de formation GRETA MTI 77 de Champs sur Marne  
par mail : [greta.mti77.champs@forpro-creteil.org](mailto:greta.mti77.champs@forpro-creteil.org)  
ou téléphone : 01.64.02.52.00